



Rassemblement des Etudiants  
Motivés Et Dynamiques

**Association REMED**

(Rassemblement des Etudiants Motivés Et Dynamiques)

Université de Cergy-Pontoise

Site de Saint-Martin, local 114

Site des Chênes, local 202

2, avenue Adolphe Chauvin

95300 PONTOISE

01 34 25 28 26

✉ [remed\\_ucp@yahoo.fr](mailto:remed_ucp@yahoo.fr)

## **Compte rendu du Conseil d'Administration (CA) du Mardi 8 avril 2008**

*Ce compte-rendu a été rédigé par les élus REMED et a pour but d'informer les étudiants au plus vite sur les décisions les concernant. Les élus REMED au CA (Lazaro Benjamin) étaient présents.*

Étaient à l'ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux des CA des 27 novembre et 11 décembre 2007
2. Approbation de la liste des quatre personnalités extérieures du CA proposée par le président
3. Délibération sur la prolongation du mandat du président de l'Université
4. Élection à la Vice-Présidence du Conseil d'Administration
5. Élection des autres Vice-Présidents, membres du bureau
6. Débat et vote d'une résolution sur le passage aux compétences élargies
7. Examen et approbation de la Décision Budgétaire Modificative (DBM) n°1 de l'exercice 2008
8. Rapport sur les décisions prises par le président en matière financière après avis de la Commission Permanente de la Modernisation et des Moyens (CPMM)
9. Délégation de pouvoir au président en matière financière
10. Renouvellement des commissions issues du CA :
  - \_ La Commission Permanente de la Modernisation et des Moyens (CPMM)
  - \_ La commission permanente des statuts et règlements
  - \_ La commission mixte CA/CEVU (Conseil des Études et de la Vie Universitaire)
  - \_ La section disciplinaire compétente à l'égard des usagers
11. Élection des cinq membres du conseil de la documentation
12. Élection des cinq représentants du collège usagers au conseil d'orientation
13. Questions diverses

### **1. Approbation des procès-verbaux des CA des 27 novembre et 11 décembre 2007**

Approbation à l'unanimité.

### **2. Approbation de la liste des quatre personnalités extérieures du CA proposée par le président**

M.Coulhon, président de l'Université de Cergy-Pontoise (UCP) propose :

- Méka BRUNEL, présidente d'Eurasic (filiale de la Caisse d'Épargne)
- Michel JONQUERES, président du MEVO (Mouvement des Entreprises pour le Val d'Oise ; branche locale du MEDEF)
- Robert CHABAL, ancien directeur du CNRS
- Pierre VELTZ, ancien directeur de l'École Nationale des Ponts et Chaussées

Approbation à l'unanimité moins 2 CONTRE. Ils sont élus jusqu'en avril 2012.

### **3. Délibération sur la prolongation du mandat du président de l'Université**

Le mandat actuel du président de l'UCP court jusque fin août 2009. Cependant, avec la Loi de réforme relative aux Responsabilités des Universités il est nécessaire de passer au vote la poursuite de son mandat.

Le président rappelle les différents dossiers en cours ou sur lesquels il compte travailler : site du siège de l'IUFM, LRU (immobilier, budget, recrutement, insertion professionnelle), plan Licence, Neuville 4, contractualisation, venue de l'AERES (Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur), PRES (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur) où il ne souhaite pas voir d'étudiants siéger.

L'ensemble de la communauté universitaire (enseignants, personnels administratifs, étudiants) souhaite voir redescendre les décisions prises.

Il est émis l'idée par le président d'organiser un certain nombre d'événements sur les sites délocalisés.

Approbation à l'unanimité moins un BLANC et un NON.

### **4. Élection à la Vice-Présidence du CA**

M.Coulhon propose Anne-Sophie Barthez actuelle directrice de l'UFR Droit depuis 2005.

Approbation à l'unanimité. **L'UFR Droit va donc devoir changer de directrice** car Mme Barthez ne peut être à la fois Vice-Présidente du CA et directrice de l'UFR Droit.

### **5. Élection des autres Vice-Présidents, membres du bureau**

Le vote est reporté au prochain CA car les autres Vice-Présidents ne peuvent être élus qu'une fois tous les Vice-Présidents des conseils centraux élus. M.Coulhon informe donc le conseil sur les personnes qu'il compte proposer.

- M.Germinet pour le Conseil Scientifique qui serait ainsi reconduit dans ses fonctions
- M.Desponds pour le CEVU qui serait ainsi reconduit dans ses fonctions
- Mme Marshall pour les Relations Internationales qui serait ainsi reconduite dans ses fonctions
- M.Monmasson pour la Formation Professionnelle et les Relations avec les entreprises
- M.Desgranges pour le Contrat et les Moyens

### **6. Débat et vote d'une résolution sur le passage aux compétences élargies**

Envoi d'une lettre au Ministère dans laquelle l'UCP demande des compétences élargies en matière de budget global et de gestion des ressources humaines à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2009. Il reste cependant à espérer que le Ministère donnera des moyens supplémentaires car l'UCP est actuellement sous-dotée.

En ce qui concerne la gestion du patrimoine immobilier il semble préférable d'attendre.

Approbation à l'unanimité moins 2 CONTRE.

Avant de passer au point suivant, Mme Barthez présente les différentes fondations que l'UCP peut désormais créer d'après la LRU. Ces informations ont pour but d'inviter les membres du CA à réfléchir à ce qui serait le plus adapté et le plus bénéfique pour l'UCP.

### **7. Examen et approbation de la Décision Budgétaire Modificative (DBM) n°1 de l'exercice 2008**

Approbation à l'unanimité.

## **8. Rapport sur les décisions prises par le président en matière financière après avis de la Commission Permanente de la Modernisation et des Moyens (CPMM)**

Le CA n'a rien pas de question particulière sur ce point et aucun vote n'est nécessaire.

## **9. Délégation de pouvoir au président en matière financière**

Il est proposé au CA de déléguer au président son pouvoir en matière de :

- DBM dans la limite de 20% du budget initial et sans prélèvement au fond de roulement
- Approbation des conventions et accords signés par le président de l'UCP
- Tarifs des prestations offertes par l'UCP après avis de la CPMM
- Règles relatives aux examens après avis du CEVU

Les élus REMED s'interrogent sur le point 2 et il est répondu qu'il a été mal rédigé et qu'il sera rectifié en conséquence.

Les élus étudiants sont également dubitatifs sur les points 3 et 4. M.Couhlon rappelle que les décisions sont prises après avis de la CPMM et du CEVU. Il sera cependant ajouté que la décision doit être conforme à l'avis donné. Le président signale également que les élus étudiants représentent 40% du CEVU et qu'ils sont donc à même d'influer sur les avis donnés par celui-ci pour peu qu'ils y siègent.

Approbation à l'unanimité moins 4 CONTRE. Les élus REMED ont voté POUR car l'obligation pour le président de se conformer aux avis donnés et le poids des étudiants au CEVU sont des garanties suffisantes que les choix faits seront justifiés.

## **10. Renouvellement des commissions issues du CA :**

Suite aux récentes élections, les commissions issues du CA doivent être renouvelées. Ne seront présentés dans ce compte-rendu que les élus étudiants dans ces commissions. Ceux-ci sont élus par les étudiants qui siègent au CA.

\_ La Commission Permanente de la Modernisation et des Moyens (CPMM) :

Elle donne son avis sur tout ce qui est en lien avec le budget de l'Université, les conventions et accords de l'UCP avec d'autres partenaires ainsi que les tarifs des prestations de l'UCP. Deux étudiants y siègent.

Sont élus LAZARO Benjamin (REMED) et LEMAIRE Baptiste (Cé).

\_ La commission permanente des statuts et règlements

Deux étudiants y siègent.

Sont élus WABLE Quentin (UNEF) et JOUAN Florian (UNI).

\_ La commission mixte CA/CEVU (Conseil des Études et de la Vie Universitaire)

Elle ne se réunit qu'en cas de conflit dans les décisions entre le CA et le CEVU. Elle n'a jamais été convoquée depuis la création de l'UCP. Un étudiant issu du CA y siège.

Est élu LEMAIRE Baptiste (Cé).

\_ La section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

Elle a pouvoir de sanction sur tout usager qui est traduit devant elle à la suite d'un comportement allant à l'encontre du règlement intérieur de l'UCP. Trois étudiants y siègent et ont trois suppléants. Les étudiants siégeant au CA y sont membres d'office. La 6<sup>e</sup> personne est élue parmi l'ensemble des usagers de l'UCP.

REMED propose GILLES Lucie, étudiante en L3 en droit. Elle est élue.

Après tirage au sort sont désignés titulaires : SABAUD Yannick (UNEF), JOUAN Florian (UNI) et WABLE Quentin (UNEF) ; suppléants : LAZARO Benjamin (REMED), LEMAIRE Baptiste (Cé) et GILLES Lucie (REMED).

### **11. Élection des cinq membres du conseil de la documentation**

Ce conseil sert à piloter la BU. Six étudiants y siègent et peuvent être issus du CA, du CEVU et du Conseil Scientifique (CS). Ils n'ont finalement pas été désignés.

### **12. Élection des cinq représentants du collège usagers au conseil d'orientation**

Ce conseil discute des orientations politiques et générales de l'UCP. Les élus qui y siègent peuvent être issus du CA, du CEVU et du CS.

Sont élus GILLES Florent (élu REMED au CEVU et désormais Délégué Général du CEVU), LLORIA Ludwig (élu REMED au CEVU), COURTHOUX Thierry (élu UNI au CEVU), SABAUD Yannick et WABLE Quentin (élus UNEF au CA).

*Vos élus REMED se tiennent à votre disposition pour toute question.*